



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 17 février 2022

Obtention du label "Fair-On-Pay +" pour l'égalité salariale

La Ville de Renens a obtenu le label "Fair-On-Pay +" qui atteste du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes au sein de son administration. Valable pour une durée de 4 ans, il vient récompenser un engagement mené depuis plusieurs législatures et permet de concrétiser un point central de la "Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public" signée en 2016. La Municipalité reste consciente que cet investissement n'a de sens que s'il est maintenu sur le long terme. Elle renouvellera dès lors l'analyse chaque année pour s'assurer de la conformité des résultats avec les exigences fédérales.

La Ville de Renens a signé la "Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public" en 2016. Elle s'est alors engagée non seulement à sensibiliser son administration communale à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) mais également à réaliser concrètement l'égalité salariale. De plus, avec l'entrée en vigueur de la révision de la LEg au 1^{er} juillet 2020, les entreprises de plus de 100 employé.e.s ont désormais l'obligation légale de procéder à une analyse interne complète des salaires. La Municipalité a dès lors mandaté le service des ressources humaines pour établir un rapport. Celui-ci a repris de manière anonymisée les données salariales de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et s'est basé sur le logiciel Logib, outil officiel de la Confédération.

Les résultats ont été transmis à une entreprise de révision agréée. Après étude des résultats, cette dernière a démontré qu'en moyenne, les femmes gagnent 13% de moins que les hommes au sein de l'administration communale renanaise, mais qu'en tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et aux fonctions exercées, cet écart est réduit à 0.2%. La première analyse interne n'identifiait ainsi aucun écart salarial inexplicé entre hommes et femmes.

Compte tenu de son statut d'employeur public et de la place centrale de la thématique de l'égalité homme-femme au sein de la politique municipale, la volonté de la Ville était forte de ne pas s'en tenir aux strictes exigences légales et d'obtenir une labellisation officielle de salaire égalitaire. La Municipalité a alors contacté la société Comp-On spécialisée dans la mise en place de concepts de rémunération équitables pour débiter un processus de certification. La démarche permettait d'aller plus loin que l'analyse du logiciel Logib, de prendre en compte un nombre de données supérieur et finalement de garantir la fiabilité des résultats obtenus.

Cette seconde étude a confirmé la conformité totale aux exigences fédérales et attribué à la Ville de Renens le label "Fair-On-Pay +". Valable 4 ans, ce dernier sera renforcé par une analyse interne renouvelée annuellement. Belle reconnaissance d'un engagement à long terme, l'attribution de ce label n'en reste pas moins qu'un élément ponctuel dans le cadre plus large de la lutte pour l'égalité homme-femme – thématique pour laquelle la Municipalité continuera de s'engager concrètement tout au long de la législature.

Renseignements :

Jean-François Clément *Syndic*
079 645 79 77

Oumar Niang *Municipal Sport-Intégration-Ressources humaines*
079 721 29 01